

PAR COURRIEL

Québec, le 11 octobre 2022

Objet : Demande d'accès n° 2022-09-079– Lettre de réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 2 août dernier, concernant l'autoroute 50.

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

01. CA1 3211-05-425, 3 pages;
02. CA2 3211-05-425, 4 pages;
03. CA3 3211-05-425, 6 pages;
04. CA7 3211-05-425, 4 pages;
05. CA8 3211-05-425, 4 pages;
06. CAM3 3211-05-425, 2 pages;
07. CAM7 3211-05-425, 2 pages.

Également, en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), les renseignements permettant de répondre à certains points de votre demande sont disponibles à l'adresse suivante :

www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/decret/2005/1003-2005.htm

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Tamima Derhem Gosselin, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel tamima.derhemgosselin@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

... 2

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Chantale Bourgault

p. j. 9

c. c. Accès à l'information – Laurentides, dr15acc@environnement.gouv.qc.ca

Québec, le 20 février 2006

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Monsieur Mario Turcotte
Directeur des Laurentides-Lanaudière
Ministère des Transports
222, rue Saint-Georges, 2^e étage
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4Z9

N/Réf. : 3211-05-425

Objet : Autoroute 50 – Tronçon Lachute-Montebello
Tronçon route 148 (Lachute) - Chemin Scotch (Grenville-sur-la-Rouge); Étape Chemin Scotch - 1,6 km à l'est de la montée Rochon

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation reçue le 8 décembre 2005, et complétée le 15 février 2006, ainsi qu'à la décision du gouvernement par le décret n^o 1003-2005 du 26 octobre 2005 d'autoriser le projet de construction de l'autoroute 50 – Tronçon Lachute-Montebello, Phase 1 – Tronçon route 148 / Chemin Scotch; Étape chemin Scotch / 1,6 km à l'est de la montée Rochon sur le territoire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et de la Municipalité de Brownsburg-Chatham, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser les activités décrites ci-dessous :

- déboisement de l'emprise (incluant celui nécessaire à la construction du viaduc du chemin Winfield, 3 km à l'ouest du chemin Scotch);
- terrassement de la chaussée sud de l'autoroute 50 du chemin Scotch jusqu'à 1,6 km à l'est de la montée Rochon;
- terrassement de la bretelle d'accès à l'autoroute en direction est à partir du chemin Scotch;
- construction du chemin d'accès au sud de l'autoroute 50, entre le chemin Scotch et la limite des municipalités de Grenville-sur-la-Rouge et de Brownsburg-Chatham plus à l'est;
- construction des viaducs et d'une portion des montées Hall et Rochon;
- construction de la portion du chemin de la 4^e Concession entre le chemin Rawcliffe et les limites municipales plus à l'est.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 3211-05-425

Le 20 février 2006

Ces activités comprennent notamment le déboisement, l'excavation, le drainage, le terrassement, la structure de la chaussée et l'asphaltage.

Les documents énumérés à la condition 1 du décret n° 1003-2005 du 26 octobre 2005 et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS.** *Demande de certificat d'autorisation de construction (CAC)*, document réalisé par le ministère des Transports, 12 décembre 2005, 8 p. et 2 annexes;
- Lettre de M. Mario Turcotte, du ministère des Transports, à M. Louis Messely, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 21 décembre 2005, concernant la demande de certificat d'autorisation pour le projet de construction de l'autoroute 50, 1 p. et 3 annexes;
- Lettre de M. Guy D'Astous, du ministère des Transports, à M. Louis Messely, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 8 février 2006, accompagnant deux plans indiquant des superficies requises pour le déboisement, 1 p. et 3 annexes;
- Lettre de M^{me} Edith Desforges, de la Ville de Brownsburg-Chatham, à M. Louis Messely, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 15 février 2006, accompagnant l'attestation de conformité aux règlements municipaux, 1 p. et 1 annexe.

DEVIS

- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS.** *Devis spécial 101 : Clauses administratives et techniques*, signé et scellé par Martial Létourneau, ing., daté du 4 novembre 2005;
- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS.** *Devis 111 : Clauses techniques et descriptives – Démolition, terrassement, drainage, structure de chaussée et travaux divers*, signé et scellé par Sylvain Lehouillier, ing., et François Morand, ing., daté du 29 juillet 2005;
- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS.** *Devis spécial 113 : Partie environnement : mesures d'atténuation et de restauration*, signé et scellé par Jean Boulé et Guy D'Astous, daté du 1^{er} novembre 2005;
- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS.** *Devis spécial 120 : Clauses techniques et descriptives – Enrobé bitumineux préparé et posé à chaud*, signé et scellé par Sylvain Lehouillier, ing., et François Morand, ing., daté du 29 juillet 2005;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 3 -

N/Réf. : 3211-05-425

Le 20 février 2006

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Devis spécial 130 : Pont d'étagement sur la montée Hall au-dessus de l'autoroute 50*, signé et scellé par Tien Dat Nguyen, ing., et Guy Maurel, ing., daté du 29 juillet 2005;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Devis spécial 131 : Pont d'étagement sur la montée Rochon au-dessus de l'autoroute 50*, signé et scellé par Mouloud Gougam, ing., et Guy Maurel, ing., daté du 29 juillet 2005.

PLANS

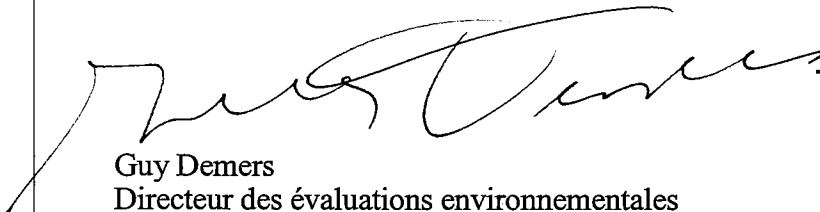
- *Plan CH20-6574-8904-2, 110 feuillets, Construction de l'autoroute 20 – Lots no. 5, 4 et 3 (partie) - Plan d'aménagement – Partie « A » : Terrassement et drainage, signés et scellés par Sylvain Lehouillier, ing., et François Morand, ing., daté du 29 juillet 2005.*

Dans le cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Guy Demers
Directeur des évaluations environnementales

Québec, le 27 juin 2006

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ministère des Transports
Direction de l'Outaouais
170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5^e étage
Gatineau (Québec) J8X 4C2

N/Réf. : 3211-05-425

Objet : Projet de liaison routière Lachute–Masson, autoroute 50, tronçon Lachute–Montebello / Construction du tronçon (section est de la rivière Saumon–Montée Boucher)

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation reçue le 24 avril 2006, et complétée le 15 juin 2006, ainsi qu'à la décision du gouvernement par le décret numéro n° 1003-2005 du 26 octobre 2005 d'autoriser le projet de construction de l'autoroute 50 – Tronçon Lachute–Montebello sur le territoire des municipalités régionales de comté d'Argenteuil et de Papineau, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser la construction de l'autoroute 50 entre la rivière Saumon et la montée Boucher (approximativement 5,728 km), sur le territoire de la Municipalité de Fassett. Le titulaire ci-dessus mentionné est autorisé à réaliser les activités décrites ci-dessous :

- la construction de la chaussée sud de l'autoroute 50 (chaînages 228+160 à 233+888), incluant des travaux de déboisement, de terrassement, de mise en place d'une partie de la structure de chaussée et de drainage;
- la construction d'un échangeur à la montée Fassett;
- la construction de la montée Fassett entre la route 148 et l'échangeur Fassett;
- la construction d'une traverse agricole au chaînage 230+650;
- la desserte nord longeant l'autoroute, côté nord, du chaînage 229+670 au chaînage 233+888;
- la desserte sud longeant l'autoroute, côté sud, du chaînage 229+740 au chaînage 233+130;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 3211-05-425

Le 27 juin 2006

- la desserte nord-ouest reliant l'échangeur Fassett au lot 51, au nord-ouest de l'échangeur (longueur d'environ 400 m);
- la mise en place de ponceaux aux cours d'eau traversant l'autoroute (chaînages 228+600, 229+375, 230+050, 230+550, 231+070, 231+370, 231+800, 232+250, 232+730, 232+992, 233+270 et 233+765) et la montée Fassett (chaînages 40+450 et 40+560) et à d'autres emplacements afin de permettre le drainage latéral;
- l'installation d'une clôture à chevreaux du côté nord de l'autoroute, qui sera incluse dans un contrat subséquent avant la mise en service de l'autoroute.

Les documents énumérés à la condition 1 du décret numéro 1003-2005 du 26 octobre 2005 et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Document d'appui pour la demande de certificat d'autorisation de construction – Construction de l'autoroute 50 de l'est de la rivière Saumon à la montée Boucher – Municipalité de Fassett*, 11 avril 2006, 14 p. et 4 annexes;
- Lettre de M. Pierre Laflamme, du ministère des Transports, à M. Jacques Dupont, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 21 avril 2006, concernant la demande de certificat d'autorisation pour le projet de construction du tronçon Section est de la rivière Saumon – Montée Boucher, 2 p.;
- Lettre de M. Jacques Henry, du ministère des Transports, à M. Louis Messely, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 13 juin 2006, contenant des réponses aux questions du MDDEP, 4 p. et 9 annexes.

DEVIS

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Devis spécial 101 : Clauses administratives*, préparé par Pelletier et Associés, signé et scellé par Daniel Hamon, ing., et Fernand Séguin, ing., daté du 22 décembre 2005, 24 p.;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Devis spécial 106 : Clauses administratives – Environnement*, préparé par Pelletier et Associés, signé et scellé par Fernand Séguin, ing., daté du 22 décembre 2005, 20 p.;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Devis 110 : Clauses techniques et descriptives – Terrassement, drainage, fondations de chaussée et travaux divers*, préparé par Pelletier et Associés, signé et scellé par Daniel Hamon, ing., et Fernand Séguin, ing., daté du 22 décembre 2005, 228 p.;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 3 -

N/Réf. : 3211-05-425

Le 27 juin 2006

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Devis spécial 120 : Clauses techniques et descriptives – Revêtement de chaussée en enrobé*, préparé par Pelletier et Associés, signé et scellé par Daniel Hamon, ing., et Fernand Séguin, ing., daté du 22 décembre 2005, 19 p.;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Devis spécial 130 : Pont d'étagement sur l'autoroute 50 au-dessus de la montée Fassett*, préparé par GENIVAR, signé et scellé par Pascal Beauséjour, ing., et Patrick Lamontagne, ing., daté du 22 décembre 2005, 13 p.;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Devis spécial 131 : Construction d'un pont sur l'autoroute 50 pour traverse agricole*, signé et scellé par Raymond Labrie, ing., daté du 22 décembre 2005, 7 p.;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Devis spécial 141 : Travaux civils de réseaux souterrains d'Hydro-Québec*, préparé par Pelletier et Associés, signé et scellé par Daniel Hamon, ing., et Fernand Séguin, ing., daté du 22 décembre 2005, 13 p.;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Devis 180 : Engazonnement et aménagement paysager*, préparé par Pelletier et Associés, signé et scellé par Daniel Hamon, ing., et Fernand Séguin, ing., daté du 22 décembre 2005, 6 p. et annexes.

PLANS

- Plan CH20-5671-0103-A, 68 feuillets, *Parachèvement de l'autoroute 50, de l'est de la rivière Saumon à la montée Boucher*, préparés par Pelletier et Associés, signés et scellés par Daniel Hamon, ing., et Fernand Séguin, ing., datés du 22 décembre 2005;
- Plan PO-06-11909, 6 feuillets, *Construction d'un pont sur l'autoroute 50 (chaussée sud) pour traverse agricole*, préparés par Pelletier et Associés, signés et scellés par Raymond Labrie, ing., et Jacques Guertin, ing., datés du 22 décembre 2005;
- Plan PO-06-15052, 8 feuillets, *Pont d'étagement Fassett*, préparés par GENIVAR, signés et scellés par Pascal Beauséjour, ing., et Patrick Lamontagne, ing., datés du 22 décembre 2005.

Dans le cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

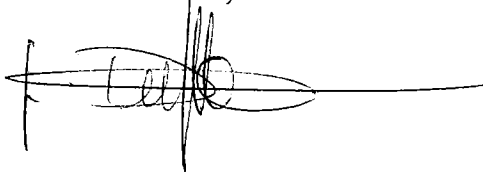
- 4 -

N/Réf. : 3211-05-425

Le 27 juin 2006

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Dupont', with a long horizontal line extending to the right.

Jacques Dupont
Directeur des évaluations environnementales

Québec, le 26 juillet 2006

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ministère des Transports
Direction des Laurentides-Lanaudière
222, rue Saint-Georges, 2^e étage
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4Z9

N/Réf. : 3211-05-425

Objet : Projet de liaison routière Lachute – Masson, autoroute 50, tronçon Lachute – Montebello / Construction du sous-tronçon situé entre le chemin Winfield et la route 148

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation reçue le 23 mai 2006, et complétée le 17 juillet 2006, ainsi qu'à la décision du gouvernement par le décret n° 1003-2005 du 26 octobre 2005 d'autoriser le projet de construction de l'autoroute 50 – Tronçon Lachute-Montebello sur le territoire des municipalités régionales de comté d'Argenteuil et de Papineau, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser la construction de l'autoroute 50 entre le chemin Winfield et la route 148 (approximativement 5,1 km), sur le territoire des municipalités de Grenville-sur-la-Rouge et de Brownsburg-Chatham. Le titulaire ci-dessus mentionné est autorisé à réaliser les travaux décrits ci-dessous :

- le terrassement et le gravelage de la chaussée sud de l'autoroute 50 de 1,5 km à l'ouest du chemin Winfield à 340 m à l'est du chemin Scotch, incluant la mise en place d'une partie de la structure de chaussée et de drainage;
- le terrassement et le gravelage de la chaussée sud de l'autoroute 50 de 1,6 km à l'est de la montée Rochon à la route 148, incluant la mise en place d'une partie de la structure de chaussée et de drainage;
- le gravelage de l'autoroute 50 de 340 m à l'est du chemin Scotch à la route 148;
- l'asphaltage de l'autoroute 50 de 300 m à l'est du chemin Scotch à 1 km à l'est de la route 148;
- la construction partielle de l'échangeur autoroute 50 – chemin Scotch, incluant l'asphaltage;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 3211-05-425

Le 26 juillet 2006

- la construction d'un pont d'étagement sur l'autoroute 50 au-dessus de la voie ferrée;
- la construction d'un pont d'étagement sur l'autoroute 50 au-dessus de la montée Labranche;
- le gravelage et l'asphaltage de l'échangeur autoroute 50 – chemin Labranche;
- la construction (modification) de la montée Labranche sur une longueur de 1 km;
- le gravelage et l'asphaltage de l'échangeur autoroute 50 – route 148;
- la reconstruction du chemin Scotch de la route 148 au chemin de la 4^e Concession;
- le rechargement et le profilage du chemin Winfield sur 200 m à l'intersection de l'autoroute 50;
- la reconstruction du chemin de la 4^e Concession sur 250 m à l'est du chemin Scotch;
- la construction d'un pont d'étagement sur l'autoroute 50 au-dessus du chemin Winfield;
- la construction d'un pont d'étagement sur l'autoroute 50 au-dessus du chemin Scotch et de la rivière Kingham;
- la construction de plusieurs ponceaux, notamment pour la rivière Kingham;
- la construction de deux traverses à chevreuils sous l'autoroute 50 aux chaînages 23+140 et 24+390;
- l'installation d'une clôture à chevreuils du côté nord de l'autoroute ainsi que de cinq rampes d'échappement.

Les documents énumérés à la condition 1 du décret n° 1003-2005 du 26 octobre 2005 et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre de M. Mario Turcotte, du ministère des Transports, à M^{me} Marie-Claude Théberge, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 6 juin 2006, concernant la demande de certificat d'autorisation pour le projet de construction des étapes 3 et 4 : chemin Winfield à la route 148, 1 p.;
- Ministère des Transports. *Demande de certificat d'autorisation de construction – Autoroute 50, Phases 1 et 2 (partielles), étape : chemin Winfield / route 148*, mai 2006, 9 p. et 5 annexes;
- Lettre de M. Guy D'Astous, du ministère des Transports, à M. Louis Messely, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 20 juin 2006, portant sur les Réponses aux questions du MDDEP, 3 p. et 1 annexe;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 3 -

N/Réf. : 3211-05-425

Le 26 juillet 2006

- Lettre de M. Mario Turcotte, du ministère des Transports, à M^{me} Marie-Claude Théberge, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 13 juillet 2006, contenant les réponses aux questions du 5 juillet ainsi qu'un complément à la demande du 18 mai 2006, 2 p. et 1 annexe;

DEVIS

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Devis spécial 101 (Clauses administratives et techniques), Organisation de chantier, maintien de la circulation et signalisation, Contrat 5510-06-0902*, signé et scellé par Martial Létourneau, ing., daté du 12 mai 2006, 32 p.;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Devis spécial 101 (Clauses administratives et techniques), Organisation de chantier, maintien de la circulation et signalisation, Contrat 5510-06-0901*, signé et scellé par Martial Létourneau, ing., daté du 25 juin 2006, 27 p.;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Devis spécial 111 (Clauses techniques et descriptives), Réaménagement et construction, Autoroute 50, Lot no. 1 – Ch. 22+220 au ch. 27+340, Démolition, terrassement, fondation de chaussée, drainage et travaux divers, Contrat 5510-06-0902*, préparé par GENIVAR, signé et scellé par Benoît Larivée, ing., et Raymond Assaf, ing., daté du 24 mars 2006, 17 p.;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Devis spécial 111 (Clauses techniques et descriptives), Construction de l'autoroute 50, Lots no. 3 (Partie) et 2 – De la voie ferrée (Québec-Gatineau) à la route 148, Ch. : 37+700 à ch. 41+570, Partie « A » : Terrassement et drainage - Démolition, terrassement, drainage, structure de chaussée et travaux divers, Contrat 5510-06-0901*, préparé par Tecsum Inc., signé et scellé par Sylvain Lehouiller, ing., et François Morand, ing., daté du 31 mars 2006, 13 p.;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Devis spécial 112 (Clauses techniques et descriptives), Construction de l'autoroute 50, Lots no. 1 à 5 – Du chemin Scotch à la route 148, Partie « B » : Fondation (Ch. 27+340 au ch. 42+580, Lot no 6 – Chemin Scotch (entre la route 148 et l'A-50, ch. 4+746 à ch. 7+100), Démolition, terrassement, fondation de chaussée, drainage et travaux divers, Contrat 5510-06-0902*, préparé par Tecsum Inc. signé et scellé par Sylvain Lehouiller, ing., et François Morand, ing., daté du 31 mars 2006, 14 p.;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Devis spécial 112, Remblais légers en polystyrène pour les approches du pont d'étagement enjambant la voie ferrée de la Compagnie de chemin de fer Québec-Gatineau, Contrat 5510-06-0901*, signé et scellé par Denis Lessard, ing., daté du 31 mars 2006, 5 p.;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 4 -

N/Réf. : 3211-05-425

Le 26 juillet 2006

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Devis spécial 113 – Partie environnement : Mesures d'atténuation et de restauration, Contrat 5510-06-0902*, signé par Jean Boulé et Guy D'Astous, daté du 16 février 2006, 9 p.;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Devis spécial 113 : Partie environnement : Mesures d'atténuation et de restauration, Contrat 5510-06-0901*, signé par Guy D'Astous, daté du 31 mars 2006, 8 p.;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Devis spécial 130 : Construction du pont d'étagement P-15061N sur l'autoroute 50 au-dessus du chemin Winfield - Construction du pont d'étagement P-15062S sur l'autoroute 50 au-dessus du chemin Scotch, Contrat 5510-06-0902*, préparé par GENIVAR, signé et scellé par Tony Mailhot, ing., Dominique Trottier, ing., et Daniel Laprise, ing., daté du 24 mars 2006, 15 p.;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Devis spécial 130 : Pont d'étagement sur la chaussée sud de l'autoroute 50 au-dessus de la montée Labranche, Contrat 5510-06-0901*, préparé par TecSult Inc., signé et scellé par Tien Dat Nguyen, ing., et Jean-Claude Gilbert, ing., daté du 31 mars 2006, 7 p.;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Devis spécial 131 : Ponceaux des chemins Scotch et de la 4^e Concession, Pont de l'A 50 au-dessus de la montée Labranche et Pont de l'A 50 au-dessus de la voie ferrée Québec-Gatineau, Contrat 5510-06-0902*, préparé par TecSult Inc., signé et scellé par Tien Dat Nguyen, ing., et Guy Maurel, ing., daté du 31 mars 2006, 9 p.;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Devis spécial 131 : Pont d'étagement sur la chaussée sud de l'A-50 au-dessus de la voie ferrée Québec-Gatineau, Contrat 5510-06-0901*, préparé par TecSult Inc., signé et scellé par Tien Dat Nguyen, ing., et Mouloud Gougam, ing., daté du 31 mars 2006, 12 p.;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Devis spécial 132 : Construction des ponceaux P-15062A, P-15062B, P-81238, P-12378, P-12719, P-12720 et P-12721*, préparé par GENIVAR, signé et scellé par Tony Mailhot, ing., Dominique Trottier, ing., et Daniel Laprise, ing., daté du 24 mars 2006, 11 p.;

PLANS

- Plan CH20-6574-8901-1, 46 feuillets, *Construction de l'autoroute 50 - Lot no. 1 – Ch. 22+220 au ch. 27+340 – Plan d'aménagement Terrassement et drainage*, préparés par GENIVAR, signés et scellés par Benoît Larivée, ing., et Raymond Assaf, ing., datés du 24 mars 2006;
- Plan CH20-6574-8904-4, 30 feuillets, *Construction de l'autoroute 50 - Lot no. 6 : Chemin Scotch de la route 148 à l'autoroute 50 – Ch. 4+746*

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 5 -

N/Réf. : 3211-05-425

Le 26 juillet 2006

- au ch. 7+000 – Plan d'aménagement, préparés par Tecsuit Inc., signés et scellés par Sylvain Lehouiller, ing., et François Morand, ing., datés du 31 mars 2006;*
- Plan CH20-6574-8904-5, 79 feuillets, *Construction de l'autoroute 50 - Lots no. 5, 4, 3, 2 et 1 - Ch. 27+340 au ch. 42+580 – Plan d'aménagement – Partie « B » : Fondation et pavage, préparés par Tecsuit Inc., signés et scellés par Sylvain Lehouiller, ing., et François Morand, ing., datés du 31 mars 2006;*
 - Plan CH20-6574-8904-3, 77 feuillets, *Construction de l'autoroute 50 - Lots no. 3 (Partie) et 2 – Lot 3 (Partie) ch. : 37+700 au ch. 39+500, Lot 2 ch. : 39+500 au ch. : 41+570 – Montée Labranche – Plan d'aménagement – Partie « A » : Terrassement et drainage, préparés par Tecsuit Inc., signés et scellés par Sylvain Lehouiller, ing., et François Morand, ing., datés du 31 mars 2006;*
 - Plan PO-06-12721, 3 feuillets, *Construction d'un ponceau pour un ruisseau sous la bretelle F au ch. 30+477, préparés par GENIVAR, signés et scellés par Tony Mailhot, ing., et Daniel Laprise, ing., datés du 24 mars 2006;*
 - Plan PO-06-15062A, 5 feuillets, *Construction d'un ponceau pour la rivière Kingham sous les bretelles A et B, préparés par GENIVAR, signés et scellés par Tony Mailhot, ing., et Daniel Laprise, ing., datés du 24 mars 2006;*
 - Plan PO-06-15062B, 5 feuillets, *Construction d'un ponceau pour la rivière Kingham sous la bretelle F, préparés par GENIVAR, signés et scellés par Tony Mailhot, ing., et Daniel Laprise, ing., datés du 24 mars 2006;*
 - Plan PO-06-12377, 3 feuillets, *Construction d'un ponceau pour le passage des cervidés au ch. 23+140, préparés par GENIVAR, signés et scellés par Tony Mailhot, ing., et Daniel Laprise, ing., datés du 24 mars 2006;*
 - Plan PO-06-15061N, 18 feuillets, *Construction d'un pont d'étagement sur l'autoroute 50 au-dessus du chemin Winfield, préparés par GENIVAR, signés et scellés par Tony Mailhot, ing., et Daniel Laprise, ing., datés du 24 mars 2006;*
 - Plan PO-06-12378, 3 feuillets, *Construction d'un ponceau pour le passage des cervidés au ch. 24+390, préparés par GENIVAR, signés et scellés par Tony Mailhot, ing., et Daniel Laprise, ing., datés du 24 mars 2006;*
 - Plan PO-06-12719, 3 feuillets, *Construction d'un ponceau pour le ruisseau Larose sous l'autoroute 50 au ch. 25+300, préparés par GENIVAR, signés et scellés par Tony Mailhot, ing., et Daniel Laprise, ing., datés du 24 mars 2006;*

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 6 -

N/Réf. : 3211-05-425

Le 26 juillet 2006

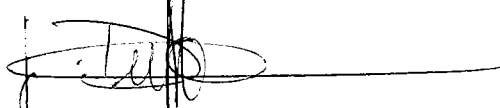
- Plan PO-06-81238, 5 feuillets, *Construction d'un ponceau pour la décharge du lac Carson sous l'autoroute 50 au ch. 26+175*, préparés par GENIVAR, signés et scellés par Tony Mailhot, ing., et Daniel Laprise, ing., datés du 24 mars 2006;
- Plan PO-06-15062S, 21 feuillets, *Construction d'un pont d'étagement sur l'autoroute 50 au-dessus de la rivière Kingham et du chemin Scotch*, préparés par GENIVAR, signés et scellés par Tony Mailhot, ing., et Daniel Laprise, ing., datés du 24 mars 2006;
- Plan PO-06-12720, 2 feuillets, *Construction d'un ponceau pour un ruisseau sous l'autoroute 50 et la bretelle A au ch. 26+808*, préparés par GENIVAR, signés et scellés par Tony Mailhot, ing., et Daniel Laprise, ing., datés du 24 mars 2006;
- Plan PO-06-11749, 13 feuillets, *Ponceau sur la rivière Kingham au-dessous de la chaussée du chemin Scotch*, préparés par TecSult Inc., signés et scellés par Tien Dat Nguyen, ing., et Guy Maurel, ing., datés du 31 mars 2006;
- Plan PO-06-11750, 9 feuillets, *Ponceau sur la rivière Kingham au-dessous de la chaussée du chemin de la 4^e Concession*, préparés par TecSult Inc., signés et scellés par Tien Dat Nguyen, ing., et Guy Maurel, ing., datés du 31 mars 2006;
- Plan PO-06-15066, 37 feuillets, *Pont d'étagement sur la chaussée sud de l'autoroute 50 au-dessus de la voie ferrée Québec-Gatineau*, préparés par TecSult Inc., signés et scellés par Tien Dat Nguyen, ing., et Mouloud Gougam, ing., datés du 31 mars 2006;
- Plan PO-06-15067, 9 feuillets, *Pont d'étagement sur la chaussée sud de l'autoroute 50 au-dessus de la montée Labranche*, préparés par TecSult Inc., signés et scellés par Tien Dat Nguyen, ing., et Guy Maurel, ing., datés du 31 mars 2006.

Dans le cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Jacques Dupont
Directeur des évaluations environnementales

Québec, le 16 septembre 2008

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ministère des Transports
Direction des Laurentides-Lanaudière
222, rue Saint-Georges, 2^e étage
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4Z9

N/Réf. : 3211-05-425

Objet : Projet de liaison routière Lachute – Masson, autoroute 50, tronçon Lachute – Montebello, sur le territoire des municipalités régionales de comté d'Argenteuil et de Papineau /
Construction du tronçon de l'autoroute 50 situé entre le chemin Falloon et le pont de la rivière Rouge sur le territoire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation reçue le 23 juin 2008, et complétée le 12 septembre 2008, ainsi qu'à la décision du gouvernement par le décret numéro 1003-2005 du 26 octobre 2005 d'autoriser le projet de construction de l'autoroute 50, tronçon Lachute – Montebello, sur le territoire des municipalités régionales de comté d'Argenteuil et de Papineau, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser la construction de l'autoroute 50 entre le chemin Falloon et le pont de la rivière Rouge (3,34 kilomètres) sur le territoire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. Le titulaire ci-dessus mentionné est autorisé à réaliser les travaux suivants :

- le terrassement, le drainage et la fondation à partir de la rivière Rouge jusqu'à un kilomètre à l'ouest du chemin Falloon;
- le terrassement, le drainage et la fondation sur 250 mètres sur le chemin Falloon;
- la construction d'un passage pour cervidés au chaînage 17+100;
- la construction du pont d'étagement sur le chemin Falloon;
- la construction de la travée nord du pont de la rivière Rouge.

Les documents énumérés à la condition 1 du décret numéro 1003-2005 du 26 octobre 2005 et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 3211-05-425

Le 16 septembre 2008

- Lettre de M. Michel Ménard, du ministère des Transports, à M^{me} Marie-Claude Théberge, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 19 juin 2008, concernant la demande de certificat d'autorisation pour la construction du tronçon entre le chemin Falloon et le pont de la rivière Rouge, 2 pages;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Demande de certificat d'autorisation de construction (CAC) – Autoroute 50 – Tronçon Lachute-Montebello – Phase 2 (partielle), Tronçon : Fassett-Grenville – Étape : chemin Falloon / pont de la rivière Rouge*, juin 2008, 16 pages;
- Lettre de M. Guy D'Astous, du ministère des Transports, à M. Louis Messely, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 24 juillet 2008, contenant des réponses aux questions, 1 page et 2 annexes;
- Lettre de M. Guy D'Astous, du ministère des Transports, à M. Louis Messely, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 10 septembre 2008, contenant des réponses à la demande de renseignements supplémentaires, 2 pages.

DEVIS

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Devis spécial 101 (Clauses administratives) : *Construction de l'autoroute 50 du chaînage 15+660 à 19+000*, signé et scellé par Martial Létourneau, ing., daté du 18 juin 2008, 18 pages;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Devis spécial 103 (Clauses techniques et descriptives) : *Réaménagement et construction – Autoroute 50, Lot no 3 – Ch. 15+660 au Ch. 19+000 – Environnement*, par GENIVAR, signé par Éric Gingras, biologiste, et Jean Carreau, biologiste, daté du 6 juin 2008, 19 pages;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Devis spécial 111 (Clauses techniques et descriptives) : *Réaménagement et construction – Autoroute 50, Lot no 3 – Ch. 15+660 au Ch. 19+000 – Démolition, terrassement, fondation de chaussée, drainage et travaux divers*, par GENIVAR, signé et scellé par Benoît Larivée, ing., et Raymond Assaf, ing., daté du 16 juin 2008, 100 pages;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Devis spécial 130 (Partie technique) : *Construction du pont P-15056 sur l'autoroute 50 au-dessus du chemin Falloon*, par GENIVAR, signé et scellé par Mohamed El Mouloud Gougam, ing., et Tony Mailhot, ing., daté du 19 novembre 2007, 8 pages;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 3 -

N/Réf. : 3211-05-425

Le 16 septembre 2008

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Devis spécial 131 (Partie technique) : *Construction du pont P-15058 situé sur l'autoroute 50 au-dessus de la rivière Rouge*, par GENIVAR, signé et scellé Mohamed El Mouloud Gougam, ing., et Tony Mailhot, ing., daté du 17 juin 2008, 16 pages;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Devis spécial 132 (Partie technique) : *Construction d'un ponceau pour le passage des cervidés au chaînage 17+890 de l'autoroute 50*, par GENIVAR, signé et scellé par Mohamed El Mouloud Gougam, ing., et Tony Mailhot, ing., daté du 17 juin 2008, 11 pages.

PLANS

- Plan CH-8808-154-89-0621-2, feuillet 1, *Construction de l'autoroute 50 – Lot No 3 : Ch. 15+660 au Ch. 19+000 – Plan d'aménagement – Terrassement, drainage, fondation et pavage*, par GENIVAR, signé et scellé par Benoît Larivée, ing., et Raymond Assaf, ing., daté du 16 juin 2008;
- Plan CH-8808-154-89-0621-2, feuillets 2 à 22, *Construction de l'autoroute 50 – Lot No 3 : Ch. 15+660 au Ch. 19+000 – Plan d'aménagement – Terrassement, drainage, fondation et pavage*, par GENIVAR, signés et scellés par Benoît Larivée, ing., datés du 16 juin 2008;
- Plan CH-8808-154-89-0621-2, feuillet 23 et 24, *Construction de l'autoroute 50 – Lot No 3 : Ch. 15+660 au Ch. 19+000 – Plan d'aménagement – Terrassement, drainage, fondation et pavage*, par GENIVAR, signés et scellés par Réal Beausoleil, ing., datés du 16 juin 2008;
- Plan PO-08-15056, feuillets 1 à 9, *Construction d'un pont d'étagement sur l'autoroute 50 au-dessus du chemin Falloon*, par GENIVAR, signés et scellés par Vincent Légaré, ing., et André Bety, ing., datés du 16 juin 2008;
- Plan PO-08-15056, feuillet 10, *Construction d'un pont d'étagement sur l'autoroute 50 au-dessus du chemin Falloon*, par GENIVAR, signé et scellé par J-H Deschênes, ing., daté du 16 juin 2008;
- Plan PO-08-15058, feuillets 1 à 40, *Construction du pont P-15058 sur l'autoroute 50 au-dessus de la rivière Rouge*, par GENIVAR, signés et scellés par Mohamed El Mouloud Gougam, ing., et Tony Mailhot, ing., datés du 16 juin 2008;
- Plan PO-08-15058, feuillets 41 et 42, *Construction du pont P-15058 sur l'autoroute 50 au-dessus de la rivière Rouge*, par GENIVAR, signés et scellés par J-H Deschênes, ing., datés du 16 juin 2008;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 4 -

N/Réf. : 3211-05-425

Le 16 septembre 2008

- Plan PO-08-16742, 5 feuillets, *Construction d'un ponceau pour le passage de cervidés au ch. 17+100 de l'autoroute 50*, par GENIVAR, signés et scellés par Mohamed El Mouloud Gougam, ing., et Tony Mailhot, ing., datés du 16 juin 2008.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



Robert Joly

Directeur par intérim des évaluations environnementales

Québec, le 2 mars 2009

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ministère des Transports
Direction des Laurentides-Lanaudière
222, rue Saint-Georges, 2^e étage
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4Z9

N/Réf. : 3211-05-425

Objet : Projet de liaison routière Lachute – Masson, autoroute 50, tronçon Lachute – Montebello, sur le territoire des municipalités régionales de comté d'Argenteuil et de Papineau /
Construction du tronçon de l'autoroute 50 situé entre la montée Boucher et le chemin Kilmar sur le territoire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation reçue le 19 décembre 2008, et complétée le 23 février 2009, ainsi qu'à la décision du gouvernement par le décret numéro 1003-2005 du 26 octobre 2005 d'autoriser le projet de construction de l'autoroute 50, tronçon Lachute – Montebello, sur le territoire des municipalités régionales de comté d'Argenteuil et de Papineau, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser la construction de l'autoroute 50 entre la montée Boucher et le chemin Kilmar (21,1 kilomètres) sur le territoire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. Le titulaire ci-dessus mentionné est autorisé à réaliser les travaux suivants :

- le terrassement de l'autoroute 50 (une chaussée) entre la montée Boucher et le chemin Avoca;
- la reconstruction de la montée Boucher sur 700 mètres et du chemin Avoca sur 1,25 kilomètre;
- la construction d'un chemin de desserte de 1,6 kilomètre à l'ouest du chemin Avoca;
- la construction de deux passages agricoles (chaînages 10+960 et 11+790);
- la construction d'un ponceau au-dessus du ruisseau Petite rivière Saumon;
- la construction d'un pont au-dessus de la crique de Pointe-au-Chêne.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 3211-05-425

Le 2 mars 2009

Les documents énumérés à la condition 1 du décret numéro 1003-2005 du 26 octobre 2005 et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre de M. Michel Ménard, du ministère des Transports, à M^{me} Marie-Claude Théberge, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 17 décembre 2008, concernant la demande de certificat d'autorisation pour la construction du tronçon entre la montée Boucher et le chemin Kilmar, 2 pages;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Demande de certificat d'autorisation de construction (CAC) – Autoroute 50 – Tronçon Lachute-Montebello – Phase 2 (finalisation), Tronçon : Fassett-Grenville – Étape : montée Boucher / chemin Kilmar*, décembre 2008, 11 pages et 2 annexes;
- Lettre de M. Guy D'Astous, du ministère des Transports, à M. Louis Messely, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 19 février 2009, contenant des réponses à la demande de renseignements supplémentaires, 2 pages et 6 annexes.

DEVIS

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Devis spécial 101 (Clauses administratives) : *Construction de l'autoroute 50 du chaînage 9+200 au 30+300*, signé et scellé par Martial Létourneau, ing., daté du 31 octobre 2008, 20 pages;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Devis spécial 103 (Clauses techniques et descriptives) : *Construction – Autoroute 50, Lot no 4 – Ch. 9+241 au Ch. 21+300 – Environnement*, par GENIVAR, signé par Jean Carreau, biologiste, et Jean-Pierre Ricard, biologiste, daté du 31 octobre 2008, 34 pages;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Devis spécial 111 (Clauses techniques et descriptives) : *Construction – Autoroute 50, Lot no 4 – Ch. 9+241 à 21+300 – Démolition, terrassement, fondation de chaussée, drainage et travaux divers*, par GENIVAR, signé et scellé par Benoît Larivée, ing., daté du 31 octobre 2008, 219 pages;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Devis spécial 130 (Partie technique) : *Construction du ponceau P-11801 sur l'autoroute 50 au-dessus de la petite rivière Saumon*, par GENIVAR, signé et scellé par Hugues Latulippe, ing., et Mohamed El Mouloud Gougam, ing., daté du 31 octobre 2008, 9 pages;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 3 -

N/Réf. : 3211-05-425

Le 2 mars 2009

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Devis spécial 132 (Partie technique) : *Construction d'un ponceau pour le passage agricole au chaînage 10+960 de l'autoroute 50 – Construction d'un ponceau pour le passage agricole au chaînage 11+790 de l'autoroute 50*, par GENIVAR, signé et scellé par Hugues Latulippe, ing., et Mohamed El Mouloud Gougam, ing., daté du 31 octobre 2008, 9 pages;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Devis spécial 133 (Partie technique) : *Construction d'un ponceau pour le passage à cervidés au chaînage 12+760 de l'autoroute 50*, par GENIVAR, signé et scellé par Hugues Latulippe, ing., et Mohamed El Mouloud Gougam, ing., daté du 31 octobre 2008, 9 pages;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Devis spécial 135 (Partie technique) : *Construction du pont d'étagement de l'autoroute 50 au-dessus du ruisseau crique de la Pointe-aux-Chênes*, par GENIVAR, signé et scellé par Tony Mailhot, ing., daté du 31 octobre 2008, 23 pages.

PLANS

- Plan CH-8808-154-89-0621-3, 86 feuillets, *Construction de l'autoroute 50 – Lot No.4: Ch.9+241 au Ch.21+300 – Plan d'aménagement – Terrassement, drainage, fondation et pavage*, par GENIVAR, signés et scellés par Benoît Larivée, ing., datés du 31 octobre 2008;
- Plan PO-08-11801, 10 feuillets, *Construction du ponceau P-11801 sur l'autoroute 50 au-dessus de la Petite rivière Saumon*, par GENIVAR, signés et scellés par Hugues Latulippe, ing., et Mohamed El Mouloud Gougam, ing., datés du 31 octobre 2008;
- Plan PO-08-17058, 6 feuillets, *Construction d'un ponceau pour le passage agricole au ch. 10+960 de l'autoroute 50*, par GENIVAR, signés et scellés par Hugues Latulippe, ing., et Mohamed El Mouloud Gougam, ing., datés du 31 octobre 2008;
- Plan PO-08-17059, 7 feuillets, *Construction d'un ponceau pour le passage agricole au ch. 11+790 de l'autoroute 50*, par GENIVAR, signés et scellés par Hugues Latulippe, ing., et Mohamed El Mouloud Gougam, ing., datés du 31 octobre 2008;
- Plan PO-08-16743, 5 feuillets, *Construction d'un ponceau pour le passage à cervidés au ch. 12+760 de l'autoroute 50*, par GENIVAR, signés et scellés par Hugues Latulippe, ing., et Mohamed El Mouloud Gougam, ing., datés du 31 octobre 2008;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 4 -

N/Réf. : 3211-05-425

Le 2 mars 2009

- Plan PO-08-11789, 26 feuillets, *Construction du pont 11789 sur l'autoroute 50 au-dessus du Crique-de-Pointe-aux-Chênes*, par GENIVAR, signés et scellés par Mohamed El Mouloud Gougam, ing., et Tony Mailhot, ing., datés du 31 octobre 2008.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



Robert Joly
Directeur par intérim des évaluations environnementales

Québec, le 12 janvier 2007

MODIFICATION

Ministère des Transports
Direction des Laurentides-Lanaudière
222, rue Saint-Georges, 2^e étage
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4Z9

N/Réf. : 3211-05-425

Objet : Projet de liaison routière Lachute–Masson, autoroute 50, tronçon
Lachute–Montebello /
Construction du sous-tronçon situé entre le chemin Winfield et la
route 148

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 26 juillet 2006 en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

la construction de l'autoroute 50 entre le chemin Winfield et la route 148 (approximativement 5,1 km), sur le territoire des municipalités de Grenville-sur-la-Rouge et de Brownsburg-Chatham.

À la suite de votre demande datée du 15 décembre 2006 et reçue le 19 décembre 2006, j'autorise, conformément à l'article 122.2 de ladite loi, la modification suivante :

Afin de solutionner des problèmes de stabilité des pentes entre le fossé nord de l'emprise de l'autoroute 50, quelque 100 m à l'ouest de son raccordement avec la route 148, et le barrage artisanal d'un ruisseau drainant un petit lac artificiel, le MTQ souhaite dévier ledit ruisseau (Ernest-Lacasse) dans le fossé nord de l'autoroute plus en amont et y aménager un ponceau pour permettre le rétablissement des sentiers de motoneige et de VTT.

Le document suivant fait partie intégrante de la présente modification :

- Lettre de M. Mario Turcotte, du ministère des Transports, à M^{me} Marie-Claude Théberge, du ministère du Développement durable,

MODIFICATION

- 2 -

N/Réf. : 3211-05-425

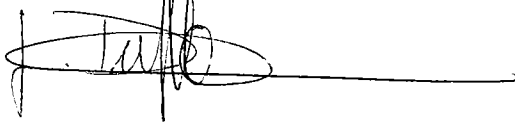
Le 12 janvier 2007

de l'Environnement et des Parcs, datée du 15 décembre 2006, contenant la demande de modification du certificat d'autorisation portant sur l'Étape 3 : montée Rochon à la route 148, 1 p., 1 annexe et 1 plan.

La modification devra être réalisée conformément à cette demande de modification et à ce document.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Dupont', with a long horizontal line extending to the right.

Jacques Dupont
Directeur des évaluations environnementales

Québec, le 20 janvier 2009

MODIFICATION

Ministère des Transports
Direction des Laurentides-Lanaudière
222, rue Saint-Georges, 2^e étage
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4Z9

N/Réf. : 3211-05-425

Objet : Projet de liaison routière Lachute – Masson, autoroute 50, tronçon Lachute – Montebello, sur le territoire des municipalités régionales de comté d'Argenteuil et de Papineau /
Construction du tronçon de l'autoroute 50 situé entre le chemin Falloon et le pont de la rivière Rouge sur le territoire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 16 septembre 2008 en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

- le terrassement, le drainage et la fondation à partir de la rivière Rouge jusqu'à un kilomètre à l'ouest du chemin Falloon;
- le terrassement, le drainage et la fondation sur 250 mètres sur le chemin Falloon;
- la construction d'un passage pour cervidés au chaînage 17+100;
- la construction du pont d'étagement sur le chemin Falloon;
- la construction de la travée nord du pont de la rivière Rouge.

À la suite de votre demande datée du 12 janvier 2009 et reçue le 14 janvier 2009, j'autorise, conformément à l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes :

Les travaux de dynamitage au niveau de la pile 3 du futur pont de la rivière Rouge sont autorisés sans restriction en ce qui a trait à la période de réalisation de ces travaux.

MODIFICATION

- 2 -

N/Réf. : 3211-05-425

Le 20 janvier 2009

Le document suivant fait partie intégrante de la présente modification :

- Lettre de M. Michel Ménard, du ministère des Transports, à M^{me} Marie-Claude Théberge, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 12 janvier 2009, concernant la demande de modification du certificat d'autorisation – Projet de l'autoroute 50, pont au-dessus de la rivière Rouge, 2 pages et 1 annexe.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

La modification devra être réalisée conformément à cette demande de modification et à ces documents.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



Robert Joly
Directeur par intérim des évaluations environnementales